

Table pratique de conversion des opioïdes de palier II et III

Référence : CLUD 12
 Version : 4
 Date de diffusion Intranet :
 23-10-2007

Références réglementaires

Article L.1110-5 et 1112-4 du code de la santé publique (loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé)
 Plan de lutte contre la douleur en vigueur

Rédaction, vérification

	Fonction	Nom
Rédigé par	Pharmacien	Vié M
Vérifié le 10-09-07	CLUD groupe protocoles Direction des Soins	Thiercelin-Legrand MF, Vié M Zimmermann JF
Diffusé par le CLUD le : 23-10-2007		Cantagrel N, Bergia JM

Dénomination commune	Facteur de conversion *	Equivalence de la dose de morphine orale
Codéine	1/6	60 mg de codéine = 10 mg morphine
Dextropropoxyphène	1/6	60 mg de dextropropoxyphène = 10 mg de morphine
Tramadol oral	1/5	50 mg de tramadol = 10 mg de morphine
Dihydrocodéine	1/3	60 mg de dihydrocodéine = 20 mg de morphine
Morphine orale	1	
Morphine sous-cutanée	2	5 mg de morphine SC = 10 mg de morphine orale
Morphine intraveineuse	3	3,33 mg de morphine IV = 10 mg de morphine orale
Nalbuphine sous-cutanée	2	5 mg de nalbuphine SC = 10 mg de morphine orale
Oxycodone orale	1,5 à 2	5 mg d'oxycodone orale => 7,5 mg de morphine 10 mg de morphine => 5 mg d'oxycodone orale
Oxycodone sous-cutanée et intraveineuse	1,5 à 2	1 mg d'oxycodone SC ou IV = 2 mg de morphine orale
Hydromorphone	7,5	4 mg d'hydromorphone = 30 mg de morphine
Buprénorphine sublingual	30	0,2 mg de buprénorphine = 6 mg de morphine
Fentanyl transdermique	100 (Donner)	25µg/h de fentanyl transdermique = 600 µg/j = 60 mg de morphine orale/j

* **Facteur de conversion** = dose de morphine orale/dose du morphinique (référence = Standards, Options et Recommandations, Traitements antalgiques médicamenteux des douleurs cancéreuses par excès de nociception chez l'adulte, 2002)

RECOMMANDATIONS :

Privilégier la voie orale sauf si polymédication, trouble de la déglutition, malabsorption digestive, subocclusion ou occlusion chronique, nausée et vomissements non contrôlés, trouble de la conscience gênant la prise de morphine par voie orale.

- 1 - Administrer la morphine à intervalles réguliers.
- 2 - Associer à toutes formes à libération prolongée une forme à libération rapide pour traiter les accès douloureux prévisibles ou non
- 3 - Chez le sujet fragilisé (âgé, insuffisant rénal, insuffisant hépatique) les posologies doivent être réduites et/ou espacées
- 4 - Le délai d'évaluation et de changement de dose doit être adapté à la durée d'action de l'antalgique et à l'intensité de la douleur
- 5 - Ne jamais utiliser simultanément 2 opioïdes ayant la même cinétique
- 6 - Afin d'assurer une couverture antalgique lors des relais entre opioïdes, tenir compte des délais et durées d'action de chaque médicament.
- 7 - Anticiper les effets indésirables les plus fréquents : mise systématique sous laxatif toute la durée du traitement par opioïde, prévenir les nausées et vomissements à l'introduction de la morphine
- 8 - En cas d'effets indésirables gênants malgré des traitements symptomatiques bien conduits, une rotation des opioïdes sera envisagée.
- 9 - Informer le patient que la loi n°2003-87 du 3 février 2003 sanctionne la conduite automobile sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants et qu'il existe des règles pour le transport personnel, hors de France, de médicaments stupéfiants détenus dans le cadre d'un traitement médical (<http://agmed.sante.gouv.fr/htm/10/pharma/indpharm.htm>).

CONTACTS :

Pour toute aide sur les morphiniques reportez-vous : WWW.chu-toulouse.fr : rubrique professionnel de santé/ douleurs soins palliatifs/ CLUD/ Protocoles
 Pour tous renseignements sur les structures d'évaluation et de prise en charge de la douleur : serres.b@chu-toulouse.fr
 Une équipe mobile douleur soins palliatif est à votre disposition au CHU : resonance@chu-toulouse.fr.

Tableau des principaux opioïdes et durée maximale de prescription

Spécialités	Forme	Durée maximale*
Opioïdes voie injectable <u>MORPHINE</u> (chlorhydrate de morphine) ampoules : <u>10-20-50-100-200-400-500 mg</u>	Ampoule injectable	7 J avec système actif de perfusion : 28J
<u>OXYNORM® inj :</u> <u>20mg</u> (chlorhydrate d'oxycodone)	Ampoule Injectable	7 J avec système actif de perfusion : 28 J
Morphine buvable (sulfate de morphine) - ampoules : 10-20mg - <u>Morphine sirop : 5mg/ml</u> - <u>ORAMORPH® :</u> <u>Flacon compte goutte : 20 mg/l</u> <u>ml Unidose : 10-30-100 mg/5ml</u>	LI/4h	28J
Opioïdes voie orale cp ou gél <u>ACTISKENAN® gél :</u> <u>5-10-20-30 mg</u> (sulfate de morphine) <u>SEVREDOL®cp sécable :</u> <u>10-20 mg</u>	LI/4h	
<u>MOSCONTIN® cp :</u> <u>10-30-60-100-200 mg</u> <u>SKENAN LP® gél :</u> <u>10-30-60-100-200mg</u> (sulfate de morphine)	LP/12h	
<u>KAPANOL® gél :</u> <u>20-50-100 mg</u> (sulfate de morphine)	LP/24h	
<u>OXYCONTIN® cp :</u> <u>5-10-20-40-80 mg</u> (chlorhydrate d'oxycodone)	LP/12h	
<u>OXYNORM® gél :</u> <u>5-10-20 mg</u> (chlorhydrate d'oxycodone)	LI/4h	
<u>SOPHIDONE® gél :</u> <u>4-8-16-24 mg</u> (chlorhydrate d'hydromorphone)	LP/12h	
Fentanyl transdermique <u>DUROGESIC® :</u> <u>12-25-50-75-100 µg/h</u> (fentanyl)	Patch transdermique /72h	Prescription 28J Délivrance fractionnée 14J
Fentanyl transmuqueux <u>ACTIQ® :</u> <u>200-400-600-800-1200-1600 µg</u> (citrate de fentanyl)	Dispositif transmuqueux	Prescription 28J Délivrance fractionnée 7J

Médicaments soulignés = spécialités disponibles au CHU de Toulouse

* Pour être exécutée dans sa totalité, l'ordonnance doit être présentée dans les trois jours suivant sa date d'établissement.

CLUD
DES HÔPITAUX DE TOULOUSE

TABLE PRATIQUE DE CONVERSION DES OPIOÏDES

2007



1 morphine per os = 1/2 morphine SC = 1/3 morphine IV

1 morphine per os = 1/7,5 hydromorphone orale = 1/2 oxycodone orale

1 morphine per os pour 24 h = 1/2,4 fentanyl transdermique pour 72 h

LP = Libération Prolongée = durée d'action 12 h

Dose bolus = 1/10 (enfant et sujet fragile) à 1/6 (adulte) de la dose totale par 24h par la même voie

Per os LP dose LP pour 24 h (mg)			Per os interdose ou titration (mg)		Transdermique dose 72 h (µg/h)	IV dose 24 h (mg)	IV interdose (mg)	SC dose 24 h (mg)	SC interdose(mg)	IV ou SC dose 24h (mg)	IV ou SC interdose ou titration (mg)
Morphine	Oxycodone	Hydromorphone	Morphine	Oxycodone	Fentanyl	Morphine	Morphine	Morphine	Morphine	Oxycodone	Oxycodone
SKENAN® @LP 10-30-60 mg 100-200 mg	OXYCONTIN® LP 5-10-20-40-80 mg	SOPHIDONE® LP 4-8-16-24 mg	ACTISKENAN® 5-10-20 mg Sirop 5mg/mL ORAMORPH® 20mg/mL fl cpte-gouttes	OXYNORM® 5-10-20mg	DUROGÉSIC® patch 12-25-50-75- 100 µg/h	Morphine amp. inj. 10mg/1mL 100mg/5mL 400mg/10mL	Morphine amp. inj. 10mg/1mL	Morphine amp. inj. 10mg/1mL 100mg/5mL 400mg/10mL	Morphine amp. inj. 10mg/1mL	Oxynorm® amp. inj. 20mg/2mL	Oxynorm® amp. inj. 20mg/2mL
30	15		3 à 5		12	10	1	15	2	5	
40 (20x2)	20 (10 x 2)		4 à 6			13	1 à 2	20	2 à 3	6	
60 (30x2)		8 (4 x 2)	6 à 10	5	25	20	2 à 3	30	3 à 5	10	1
80 (40x2)	40 (20 x 2)		8 à 13	5		27	3 à 4	40	4 à 7	13	1
120 (60x2)	60 (30 x 2)	16 (8 x 2)	12 à 20	5 à 10	50	40	4 à 7	60	6 à 10	20	2
160 (80x2)	80 (40 x 2)		16 à 27	10		53	5 à 9	80	8 à 13	26	2
180 (90x2)		24 (12 x 2)	18 à 30	10 à 15	75	60	6 à 10	90	9 à 15	30	3
200 (100x2)	100 (50 x 2)		20 à 33	10 à 15		67	7 à 11	100	10 à 17	33	3
240 (120x2)	120 (60 x 2)	32 (16 x 2)	24 à 40	15 à 20	100	80	8 à 13	120	12 à 20	40	4
280 (140x2)	140 (70 x 2)		28 à 47	15 à 20		93	9 à 16	140	14 à 23	46	4
300 (150x2)		40 (20 x 2)	30 à 50	15 à 20	125 (100 + 25)	100	10 à 17	150	15 à 25	50	5
320 (160x2)	160 (80 x 2)		32 à 53	15 à 25		106	10 à 17	160	16 à 20	53	5
360 (180x2)	180 (90 x 2)	48 (24 x 2)	36 à 60	15 à 30	150 (100 + 50)	120	12 à 20	180	18 à 30	60	6
400 (200x2)	200 (100 x 2)		40 à 66	20 à 30		133	13 à 22	200	20 à 33	66	6
420 (210x2)		56 (28 x 2)	42 à 70	20 à 35	175 (100 + 75)	140	14 à 23	210	21 à 35	70	7
440 (220x2)	220 (110 x 2)		44 à 73	20 à 35		146	14 à 24	220	22 à 36	73	7
480 (240x2)	240 (120 x 2)	64 (32 x 2)	48 à 80	20 à 40	200 (100 + 100)	160	16 à 26	240	24 à 40	80	8
540 (270x2)		72 (36 x 2)	54 à 90	25 à 45	225 (100+100+25)	180	18 à 30	270	27 à 45	90	9
600 (300x2)	300 (150 x 2)	80 (40 x 2)	60 à 100	30 à 50	250 (100+100+50)	200	20 à 33	300	30 à 50	100	10